



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

## ***LA PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES COMMUNIQUE***

Le 92<sup>ème</sup> Tour de France traversera le département des Hautes-Pyrénées les 17, 19 et 20 juillet 2005.

L'attention des spectateurs et des usagers des voies de circulation routières est appelée sur les dispositifs mis en place à cette occasion.

### **Sur l'ensemble des itinéraires concernés.**

La circulation sur les voies empruntées par "le Tour de France Cycliste 2005" est interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation **deux heures** avant le passage des premiers coureurs, jusqu'à **quinze minutes** après le passage du véhicule de la Gendarmerie Nationale surmonté du panneau « fin de course ».

Les précisions sur les horaires de passage pourront, le cas échéant, vous être fournies par les maires des communes traversées ou les services de la préfecture (**tél. : 05.62.56.64.77 ou 78**).

### **L'accès au site d'arrivée conduit par ailleurs à prévoir les mesures particulières suivantes :**

Le 16 juillet 2005 les routes des cols de Peyresourde et de Val –Louron-Azet ainsi que la montée au Pla d'Adet à partir de Vignec, la circulation sera règlementée dès 16 heures.

Le 17 juillet 2005 : La montée du Pla d'Adet depuis la commune de Vignec sera interdite après le passage de la voiture de fin de course pour faciliter l'évacuation des véhicules stationnés à ce même Pla d'Adet. Cette interdiction pourra s'appliquer jusqu'à 23 h 00.

### **STATIONNEMENT**

Le public sera stationné dans les parkings, tels que mis en place et gérés par l'organisation  
Dans tous les cas, il ne pourra se faire sur la RD 123 et le parcours final

### **EVACUATION :**

L'évacuation pourra s'effectuer une heure après l'arrivée du dernier coureur sur la partie de droite descendante de la voie communale et la R.D 123

L'évacuation vers le col d'Azet et l'Espagne ne pourra intervenir qu'en tant que de besoin, et en fonction de l'appréciation portée par le service d'ordre sur les conditions de sécurité offertes au trafic sur cet itinéraire.

Etape : MOURENX-PAU :

Le 18 juillet, la circulation sur la R.D 918 à partir du col du Soulor jusqu'à la limite avec le département des Pyrénées-Atlantiques ainsi que la circulation sur la R.D 126 depuis le col du Soulor jusqu'à la sortie nord de Ferrières pourront être interdites à la circulation à partir de 16 h à la diligence du service d'ordre jusqu'à la fin de l'épreuve le 19 juillet 2005.

12 juillet 2005

**[www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr)**